

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 26 avril 2023 a nouvellement fixé le règlement-taxe relatif au stationnement payant.

Le règlement a été approuvée par arrêté grand-ducal le 22 mai 2023 et Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé ladite délibération en date du 6 juin 2023 sous la référence 843x76478.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 12 juin 2023.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire ff,

